LES 9 ACTIONS DE LA STRATEGIE EAC DE LA VILLE DE BORDEAUX.

1. Adapter la Charte Éducation Artistique Culturelle à l’échelle de la Ville.

2. Élaborer un outil à destination des professionnels permettant la mise en place, l’interconnaissance et servant de lieu de ressource de projets EAC.

3. Expérimenter un “passeport” EAC à destination des élèves bordelais de 3 à 12 ans.

4. Mettre en place des marrainages et des parrainages entre établissements scolaires, artistes, scientifiques et/ou lieux culturels.

5. Développer des résidences EAC au sein des relais petite enfance, des crèches et des écoles.

6. Prendre en compte l’EAC dans les critères d’attribution des aides au fonctionnement et au fonds d’aide et à l’émergence et à l’expérimentation pour les associations culturelles

7. Développer des actions hors-les-murs à destination des personnes en situation de d’empêchement (champs social, personnes en situation de handicap...).

8. Diversifier et augmenter l’offre d’outils pédagogiques / ressources : mallettes thématiques conçues par les bibliothèques à destination des classes maternelles et élémentaires de la ville-mallettes, fiches, coffre pédagogique conçues par les musées de la ville de Bordeaux

9. Activer un plan de formation à destination des professionnels.

Focus sur 8 actions déjà engagées

**1. La prise en compte de l’EAC dans les critères d’attribution des aides au fonctionnement et au fonds d’aide à l’émergence et à l’expérimentation pour les associations culturelles.** Les associations portant essentiellement des projets d’EAC peuvent désormais être subventionnées.

**2. L’adaptation de la Charte pour l’Éducation Artistique et Culturelle.** La Charte pour l’Éducation Artistique et Culturelle, conçue par le Haut Conseil de l’Éducation Artistique et Culturelle, a été enrichie d’un préambule, de définitions des termes clés et de notions fondamentales partagées. Les articles ont été amendés pour inclure les spécificités du territoire, les droits culturels et les particularités liées à la vie des enfants de 0 à 3 ans. Document de référence pour tous les projets EAC et tous ses acteurs, cette charte fixe les grands principes de l’EAC à l’échelle de la ville, en adéquation avec les valeurs des droits culturels, qui s’incarnent dans la valorisation du temps long de la relation, en intégrant le consentement de chacune et chacun, de la mise en place jusqu’à l’évaluation du projet. Elle définit les critères de l’action des établissements et associations pour la construction de parcours, en adéquation avec les thématiques suivantes :

· L’éducation à la citoyenneté et la transmission des valeurs fondamentales du vivre ensemble ;

· L’éducation aux enjeux écologiques et climatiques ;

· L’éducation à l’égalité des genres ;

· L’éducation à la laïcité et la liberté d’expression qui sont fondamentales pour permettre à toutes et tous de construire leur propre personnalité ;

· L’éducation aux médias et à l’information et notamment aux risques auxquels s’exposent les jeunes en pratiquant et utilisant les réseaux sociaux ;

· La prise en compte et le développement des activités et dispositifs accessibles à tous les publics, y compris les enfants en situation de handicap ou allophones. Cette charte tient lieu d’accord entre les parties dans le cadre des projets d’EAC.

**3. La mise en place de marrainages / parrainages entre établissements scolaires, artistes et/ou lieux culturels**. Déployés dès la rentrée 2022 - avec l’objectif de marrainer ou parrainer tous les groupes scolaires d’ici 2026 - les marrainages / parrainages s’incarnent par l’accompagnement et le suivi par un artiste, une association ou un établissement culturel, d’une équipe pédagogique au sein d’un groupe scolaire pour tout type d’accompagnement culturel. Ils visent à créer un lien privilégié entre un artiste ou un lieu culturel et un groupe scolaire bordelais. 6 marrainages / parrainages ont été expérimentées à la rentrée 2022, 25 autres marrainages / parrainages ont été initiées à la rentrée 2023-2024 et 16 autres seront lancées à la rentrée 2024 – 2025 avec cette particularité de s’ouvrir désormais aux structures du CCAS et des associations de quartier en charge notamment du temps périscolaire. Ainsi, cette évolution permet d’intégrer une stratégie de politique EAC tout au long de la vie en y impliquant notamment les publics dits spécifiques.

8 883 élèves d’écoles primaires publiques de Bordeaux ont bénéficié d’un projet EAC en 2022-2023, soit plus de 50% des élèves.

**4. Le développement de résidences EAC au sein des relais petite enfance, des crèches et des écoles**: mise en lien des artistes et professionnels de la culture avec le public scolaire, permettant ainsi la découverte de l’univers de l’artiste et la participation à un processus de création. L’objectif de la ville est de déployer d’ici 2026, 45 résidences artistiques au sein des établissements scolaires, des relais petite enfance et des crèches.

Chiffres clés :

1 résidence de création EAC à l’école Modeste Testas – 153 élèves concernés

4 résidences EAC lancées à la rentrée scolaire 2022-2023

17 résidences EAC lancées à la rentrée scolaire 2023-2024

1 résidence est également déployée au sein de l'unité d'enseignement du CHU de Bordeaux, et 4 dans les crèches de Bordeaux.

Appel à projet en cours pour l’année scolaire 2024-2025 ([Appel à projets : Résidences Éducation Artistique et Culturelle (EAC) | Bordeaux](https://www.bordeaux.fr/p154194/appel-a-projets-residences-education-artistique-et-culturelle-eac-))

**5. Activer un plan de formation à destination des professionnels :**

L'objectif est de sensibiliser les professionnels de la culture et les agents de la ville concernés par la mise en place de projets EAC. Ce temps permet les échanges entre acteurs de différents métiers et favorise l'interconnaissance, un enrichissement des savoirs et le développement de parcours EAC communs. Ces formations sont menées par Claire Lambert avec l'organisme de formation AGECIF. Le but de la formation est de comprendre les enjeux de l'EAC, repérer les acteurs, interlocuteurs et intermédiaires et définir le rôle de leur structure dans une démarche de partenariat

75 agents de la Ville formés à l’EAC en 2023 (3 en 2022)

**6. Élaborer un outil à destination des professionnels permettant la mise en place, l’interconnaissance et servant de lieu de ressource de projets EAC** : Elle est dédiée et pensée pour un large public : établissements culturels municipaux, artistes et opératrices et opérateurs, associations culturelles et scientifiques ainsi que l’ensemble de la communauté éducative. Chacune et chacun doit être contributrice et contributeur, actrice et acteur de cette plateforme afin de l’enrichir et permettre ainsi une meilleure visibilité de la dynamique des projets EAC sur le territoire.

Mise en ligne de la plateforme EAC en juillet 2024

**7. Développer des actions hors-les-murs à destination des personnes en situation de d’empêchement (champs social, personnes en situation de handicap...).**

L'année 2023 a permis de poser les fondations de cette action, à travers une vision d'inclusion des publics dits spécifiques dans la stratégie EAC.  Elle concerne les personnes en situation de handicap, le champ social, médicosocial et sanitaire, les séniors en situation de fragilité, à l'échelle de la ville de Bordeaux.   
Objectifs :

* Sensibiliser et former les agents aux sujets de l'accessibilité et de la solidarité.180 agents ville de Bordeaux formés sur ces sujets
* Favoriser l'acculturation entre professionnels des champs culturels et solidaires
* Faire connaître nos lieux et dispositifs dans une communication accessible.
* Impulser une dynamique dans le suivi d'actions dédiées.

Ainsi les enfants hospitalisés au CHU Pellegrin bénéficient d’une continuité de projet EAC grâce à une résidence sur mesure.

Une résidence EAC expérimentale est également menée au Centre d’Accueil des Demandeurs d’Asile (CADA) du CCAS de Bordeaux en 2024 avec le musicien Pascal Bouaziz, ouvrant les professionnels à la méthode de coopération de projets culturels, et offrant aux personnes accueillies une rencontre autour de l’écriture d’une chanson, comme support aux échanges autour de l’exil et de l’identité.

Mise en place d’une résidence au sein de l’unité d’enseignement de l’école des enfants au CHU Pellegrin en mars 2024

Mise en place d’une résidence au sein du Centre d’Accueil des Demandeurs d’Asile (CADA) à la rentrée 2024

**8/ Diversifier et augmenter l'offre de mallettes thématiques conçues par les bibliothèques à destination des classes maternelles et élémentaires de la Ville, des structures en charge de jeunes sur le temps périscolaire et la petite enfance.**

45 thèmes sont abordés dans des mallettes thématiques qui proposent des sélections multi-supports (ouvrages, jeux, objets etc.) à disposition des écoles et structures accueillant les tous petits et les jeunes sur le temps périscolaire. Plus de 200 titres d'ouvrage en série (15 à 30 exemplaires d'un même livre) choisis parmi les meilleurs œuvres de la littérature jeunesse sont aussi disponibles.   
En 2023 - 2024, 21 nouvelles mallettes thématiques et 11 nouvelles séries seront proposées. 